

**Résumé du**  
**Rapport au Premier ministre**

**Stratégie et moyens de développement**  
**de l'efficacité énergétique**  
**et des sources d'énergie renouvelables**  
**en France**

**Yves Cochet**  
**Député du Val d'Oise**

**1. Introduction politique**

Depuis le bois de feu, la traction animale, les moulins crétois et la marine à voile, toutes les sources énergétiques disponibles pour assurer le développement humain ont été renouvelables jusqu'à la *révolution industrielle* du XIX<sup>e</sup> siècle. Celle-ci a précisément été marquée par l'accès massif aux ressources fossiles et non renouvelables (charbon, pétrole, gaz, nucléaire) pendant plus d'un siècle. Chacun sait que cette révolution a profondément bouleversé l'ensemble des activités humaines et a largement contribué à structurer les rapports sociaux, politiques et stratégiques sur l'ensemble de la planète.

Nous atteignons aujourd'hui les limites du modèle de développement productiviste fondé sur deux postulats, dont nous savons aujourd'hui avec certitude qu'il sont faux : celui du caractère inépuisable des ressources énergétiques classiques, et celui de la neutralité environnementale de leur utilisation. En effet, depuis l'explosion de la bombe atomique (1945), la révolution de l'astronautique (années 60), puis les conférences internationales comme celle de Rio en 1992, nous avons pris conscience que nous vivons sur une planète finie. L'être humain peut la détruire ou la sauvegarder. Il peut garder au Nord le gaspillage et laisser au Sud misère et pillage des ressources. Si nous choisissons le développement durable, c'est à dire l'accès équitable aux ressources sans épuisement de la planète, alors une stratégie économe en énergie et basée largement sur les énergies renouvelables est indispensable et inéluctable. Ce choix n'est pas seulement une vue de l'esprit pour le long terme, il détermine les conditions de la paix ou de la guerre dans moins d'une génération.

L'épuisement à terme des ressources fossiles et fissiles, leur impact négatif sur l'environnement ainsi que notre volonté de paix et de justice imposent donc une deuxième *révolution énergétique*. Celle-ci se traduit nécessairement par une application généralisée de l'efficacité énergétique et par un recours massif aux énergies renouvelables : seule la combinaison de ces deux composantes est en mesure de relever ce triple défi. Même si les débats d'experts sont loin d'être clos quant à la proximité et à l'ampleur des échéances, elles n'en sont pas moins inéluctables.

C'est pourquoi la question n'est pas de savoir s'il faut ou non développer cette stratégie à double détente, que nous appellerons *EFENSER* (EFFicacité ENergétique et Sources d'Énergie Renouvelables), mais bien de savoir comment le faire dans les meilleures conditions et le plus rapidement possible. Ceci est d'autant plus urgent que la France, quatrième puissance industrielle mondiale, doit conquérir toute sa place en ce domaine.

Or cet objectif émerge au sein d'une période historique complexe, marquée à la fois par l'explosion des nouvelles technologies (dont celles du secteur de l'énergie !) et de la dématérialisation d'une partie de l'économie, le recul des modes traditionnels d'intervention de l'Etat, une demande sociale souvent contradictoire entre liberté individuelle et sécurité collective, ainsi que l'évidence de la dimension européenne sous-jacente à toute décision politique nationale.

Dans ce contexte, la définition et la mise en œuvre de la stratégie « efficace et renouvelable » EFENSER procède concrètement de la redéfinition du rôle de l'Etat comme garant de la détermination et de la poursuite des objectifs d'intérêt général. Le hasard du calendrier veut que des échéances essentielles en matière de politique énergétique se profilent sur l'agenda gouvernemental dans le prolongement immédiat de la remise du présent rapport :

- i) publication des décrets et des arrêtés relatifs à la « loi électricité » et examen de la « loi gaz » ;
  - ii) procédure d'adoption de la directive « électricité renouvelable » et mise en chantier d'une future directive « efficacité énergétique » sous présidence française de l'Union ;
  - iii) réunion de la « CoP6 » à La Haye consacrée aux politiques et mesures de lutte contre l'effet de serre.
-

En Europe, il apparaît que quelques pays de l'Union (Allemagne, Espagne, Danemark par exemple) empruntent aujourd'hui la voie d'une stratégie énergétique plus conforme au développement durable. Bien qu'aucun de ces pays ne réunisse toutes les conditions de la stratégie EFENSER, les décisions politiques et l'effort industriel persévérant démontrent la faisabilité de cette stratégie et interpellent la France alors que celle-ci devra bientôt redéfinir sa propre politique énergétique.

Les énergies renouvelables arrivent en tête des politiques citées par la plupart des gouvernements pour se conformer au protocole de Kyoto. Elles sont d'ailleurs les seules à être explicitement citées dans le texte du protocole. Lorsque plusieurs provinces autonomes espagnoles et même un état européen - le Danemark - affichent des objectifs à vingt ans de plus de 50% de leur électricité issue de sources d'énergie renouvelables, peut-on encore les négliger ?

Quant à l'utilisation efficace de l'énergie, elle a économisé dans les pays de l'OCDE depuis les années 70 cinq fois plus d'énergie que toute la production du nucléaire dans ces pays. Peut-on encore ne consacrer à l'efficacité énergétique qu'un quarantième des moyens accordés au nucléaire quand ce dernier est en déclin partout dans le monde ?

Ce rapport de réflexion et de proposition sur l'efficacité énergétique (EFEN, chapitre 3) et les sources d'énergies renouvelables (SER, chapitre 4) est articulé autour de sept orientations politiques (efficacité, proximité, exemplarité, continuité, sensibilité, opportunité, inéluctabilité) dont la mise en œuvre renforcerait les priorités du gouvernement : la double stratégie EFENSER est fortement créatrice d'emploi local, incite à la création de PME-PMI, augmente la productivité et la compétitivité des entreprises, développe des industries d'équipement, renforce nos capacités d'exportation, diminue les dépenses fatales des ménages, consolide l'aménagement et le développement durable du territoire, participe évidemment à la protection et à l'amélioration de l'environnement, accroît notre indépendance énergétique et diminue la facture énergétique, enfin permet à la France de respecter ses engagements internationaux, notamment dans le cadre de la lutte contre le changement climatique.

Les propositions contenues dans ce rapport se veulent opérationnelles immédiatement et à moyen terme, en se plaçant délibérément dans cette perspective de renfort des priorités du gouvernement.

*« Cette situation doit donc nous inciter à accentuer – au niveau mondial – nos programmes en faveur des économies d'énergie et de la promotion des énergies alternatives. Pour la France, et à la suggestion de Madame Dominique Voynet, je souhaite que soit mis sur pied avant la fin de cette année un Plan d'économies d'énergie qui touche l'ensemble des secteurs d'activité »* (Lionel Jospin, Lyon, 11 septembre 2000).

## 1.1 EFFICACITE

Appelons *efficacité<sup>1</sup> énergétique (EFEN)* une stratégie qui réduit les consommations d'énergie, à service rendu égal, et entraîne la diminution des coûts écologiques, économiques et sociaux liés à la production et à la consommation d'énergie tout en permettant d'augmenter la qualité de la vie de tous les habitants de la planète et celle des générations futures.

*« La sobriété énergétique constitue en effet le premier moyen pour éviter les crises globales et gérer les contraintes multiples que constituent les ressources naturelles en ressources fossiles et les capacités d'absorption de l'environnement (...) La recherche de la sobriété énergétique devra donc être conçue comme un effort continu sur le long terme, visant à éviter la création d'irréversibilités liées aux infrastructures et à développer le champ des technologies énergétiques efficaces »<sup>2</sup>.*

L'analyse de la situation énergétique mondiale et de son évolution tendancielle montre que :

- a) sur les six milliards d'habitants de la planète, deux milliards environ survivent sur les énergies traditionnelles tout en les méisant, tandis que deux milliards et demi de leurs concitoyens des métropoles et des secteurs industriels du Sud ont accès aux formes commerciales actuelles d'énergie et absorbent ainsi un quart de la consommation mondiale ;
- b) à des degrés divers et avec de notables différences, le milliard et demi d'habitants des pays industrialisés (OCDE et pays de l'Est) monopolisent les ressources mondiales et les utilisent mal : 25% des habitants de la planète consomment 75% de l'énergie commerciale ;

---

<sup>1</sup> Nous regroupons sous ce terme tout ce qu'on appelle parfois économies d'énergie ou maîtrise des consommations d'énergie ou utilisation rationnelle de l'énergie ou sobriété énergétique.

<sup>2</sup> *Energie 2010-2020, les chemins d'une croissance sobre*, Commissariat Général du Plan, la Documentation française, septembre 1998.

- c) le potentiel d'utilisation efficace de l'énergie est considérable dans les pays de l'OCDE ; l'efficacité énergétique est une condition de survie de l'économie dans les pays de l'Est ; elle est une condition de survie tout court dans les pays du Sud.

Bref, dans le domaine de l'énergie, le choix d'une stratégie d'efficacité énergétique à l'échelle mondiale et régionale est le premier de tous.

L'efficacité énergétique transforme la vision courante de l'énergie comme facteur de puissance et de profit en une vision de l'énergie comme réponse aux besoins. Elle remplace la politique de l'offre de produits énergétiques par une politique issue de la demande de services énergétiques satisfaisant des besoins (alimentation, logement, habillement, santé, déplacements, éducation, information, culture...).

Les quantités d'énergie nécessaires pour répondre à un besoin donné sont très différentes selon la méthode choisie, les équipements ou appareils utilisés, les façons dont on s'en sert, et le choix du produit énergétique consommé. A service égal – plus généralement à confort et même à développement égal - on peut consommer beaucoup moins d'énergie qu'aujourd'hui, pour un coût total inférieur.

Au sein de l'Union européenne, la stratégie EFEN n'est pas contestée sur le fond mais elle est diversement mise en œuvre selon les entraves nationales rencontrées. L'efficacité énergétique est intelligente, mais elle n'est ni grandiose comme le nucléaire, ni mythique comme le solaire. Elle est économiquement intéressante pour une multitude d'acteurs (Etats, collectivités territoriales, consommateurs, artisans, entreprises d'équipements...) mais elle est décentralisée et n'a pas de grand opérateur national ou international.

En France, après l'Agence pour les Economies d'Energie (AEE) créée en 1974, puis l'Agence Française pour la Maîtrise de l'Energie (AFME) créée en 1982 et dégarnie en 1987, a été ensuite constituée l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) en 1992, mais son budget « maîtrise de l'énergie » a fondu année après année jusqu'au changement de gouvernement de 1997. Il a été accru de 500 MF à partir de 1999, dont 200 MF environ pour l'efficacité énergétique. Ce maigre budget, à comparer aux 8 milliards de francs pour la recherche en électro nucléaire civil du seul CEA, ne permettra pas à l'ADEME de mettre en œuvre le programme national de lutte contre le changement climatique (PNLCC) pour lequel elle doit assurer l'essentiel de l'effort public français.

Ce n'est d'ailleurs pas qu'une affaire budgétaire : bien que de qualité, les effectifs de l'ADEME sont numériquement faibles et la mise sur pied d'équipes régionales EFEN conséquentes est une priorité. En effet, les délégations régionales actuelles de l'ADEME comportent entre cinq et vingt personnes pour s'occuper des déchets, de la pollution de l'air, des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique ! La question des capacités humaines est donc cruciale, en parallèle à un relèvement substantiel des moyens en terme budgétaire et d'incitations fiscales.

## **1.2 PROXIMITE**

Bien que l'intervention publique nationale – et même européenne et mondiale – soit indispensable (prix de l'énergie, cadre législatif et réglementaire, institutions, incitations) la stratégie EFENSER ne peut réussir sans la mobilisation et la participation de tous les acteurs concernés (administrations, collectivités locales, associations, entreprises, fabricants, artisans, thermiciens, architectes, urbanistes, financiers, ménages), bref tous les citoyens.

Son champ d'action n'est pas propre au secteur de l'énergie, ni à la seule industrie. La stratégie EFENSER touche pratiquement à toutes nos activités économiques, sociales ou domestiques. C'est la sommation des actions locales qu'elle met en œuvre, souvent modestes voire imperceptibles individuellement, qui produit un effet d'ensemble considérable.

## **1.3 EXEMPLARITE**

L'Etat, les grands opérateurs publics, les collectivités territoriales, les concédants de services publics sont eux-mêmes producteurs et consommateurs d'énergie. Ils se doivent donc d'être exemplaires dans la mise en œuvre de la stratégie EFENSER, tant pour convaincre les acteurs privés en France que pour démontrer, à l'extérieur, les bienfaits de cette politique. A tous les échelons, les pouvoirs publics doivent s'appliquer à eux-mêmes des exigences d'efficacité énergétique dans le cadre de nouveaux projets d'infrastructures, d'équipements ou de renouvellement de parcs (véhicules, éclairage, chauffage, immobilier, informatique et bureautique... ).

Cette démonstration sera d'autant plus séduisante que le gouvernement aura élaboré les conditions de développement massif d'un marché intérieur et d'une industrie des équipements pour l'efficacité énergétique et les sources d'énergies renouvelables. En ce sens, notre rapport rejoint et renforce les perspectives du scénario S3

du rapport du Commissariat Général du Plan<sup>3</sup>. L'effort devra être du même ordre que celui qui fut décidé et mis en œuvre dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication depuis 1997.

On peut alors penser que notre pays, qui ne manque pas de compétences mais tarde à la performance, puisse devenir aussi un grand exportateur de conseils, d'ingénieries et de technologies EFENSER lorsque l'on examine les besoins énormes de continents entiers (pays de l'Est, Asie, Afrique, Amérique du Sud).

#### 1.4 CONTINUITÉ

Lorsqu'on examine rétrospectivement la politique de la France en matière d'efficacité énergétique ou de sources d'énergie renouvelables depuis 1973, on ne peut qu'être frappé de la faiblesse des moyens engagés et de la discontinuité des volontés politiques qui suivirent conjonctuellement les cours du pétrole. Cette politique sinusoïdale est évidemment incompatible avec l'essor important que réclame aujourd'hui la stratégie EFENSER. Seule convient une politique structurelle, programmée, durable.

Je partage, sur ce point, l'essentiel de la préface de Yves Martin dans son récent rapport<sup>4</sup> : « *Je pense profondément que notre pays a intérêt à conduire une politique de maîtrise de l'énergie forte et de longue haleine* ». La réalisation de la stratégie EFENSER provoquera des changements rapides et significatifs mais aussi un infléchissement profond de nos pratiques économiques et sociales, notamment dans les domaines du logement et de l'urbanisme, des transports et de l'aménagement du territoire, à long temps de réponse.

#### 1.5 SENSIBILITÉ

Les utilisateurs d'énergie (qui ne l'est pas ?) sont peu sensibilisés aux effets bénéfiques de l'EFENSER pour optimiser leurs investissements et leurs comportements. Alors que les grands opérateurs dépensent en publicité des fortunes supérieures à l'ensemble de l'effort public français en matière d'EFENSER, manque cruellement la diffusion massive de l'information élémentaire sur les performances énergétiques, les réglementations, les aides. Notre stratégie ne peut réussir que si elle est partagée par une majorité, sensibilisée par un programme de communication, d'information et de participation sur les motivations (énergie, environnement, développement), les objectifs et les moyens.

Conjointement s'impose la formation des professionnels dont l'activité touche à l'énergie (économistes, ingénieurs et techniciens, urbanistes et architectes, gestionnaires d'immeubles et de parcs de véhicules, responsables des transports ou des services techniques de collectivités, thermiciens, artisans...). L'organisation et les moyens de cette formation doivent être élargis aux enseignants, éducateurs et formateurs.

#### 1.6 OPPORTUNITÉ

Sous l'impulsion des directives « électricité » et « gaz » ainsi que de leurs transpositions en droit interne, le secteur de l'énergie est en profonde restructuration au sein de l'Union européenne. Cependant, tandis que se placent et se déplacent les grands opérateurs traditionnels sans souci excessif de l'EFENSER, plusieurs textes récents devraient inciter le gouvernement français à choisir notre proposition de stratégie. Outre les rapports déjà cités aux notes 2 et 3, il est utile de prendre en compte le Protocole de Kyoto de décembre 1997, la proposition de directive européenne « relative à la promotion de l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables sur le marché intérieur de l'électricité » de mai 2000, la loi allemande sur les énergies renouvelables (EEG), entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2000, ainsi que, en France, le programme national de lutte contre le changement climatique (PNLCC) de janvier 2000, les documents stratégiques de l'ADEME et les projets de schémas de services collectifs « énergie » et « transports ».

Au delà de ces documents, notre pays se dote actuellement d'un cadre de programmation mieux adapté aux milliers de décisions à prendre pour viser l'efficacité énergétique et le développement des sources d'énergie renouvelable : intercommunalité, aménagement du territoire, urbanisme seront sans doute transformés par les textes votés ces trois dernières années et portés par les forces de la majorité plurielle.

C'est ainsi que nous avons la chance dans notre pays d'accepter l'idée de décisions collectives et d'action publique sans s'en remettre exclusivement aux forces du marché. Pour l'efficacité énergétique et les sources

---

<sup>3</sup> Opus cité.

<sup>4</sup> *La maîtrise de l'énergie*, rapport de l'instance d'évaluation, La Documentation française, Paris, 1998.

d'énergie renouvelables ceci sera un atout important si nous choisissons d'en faire une priorité majeure, puisque le bénéfice collectif de telles politiques est d'autant plus grand que l'action est massive et universelle.

Depuis des années, les enquêtes montrent une sensibilité croissante de nos concitoyens aux intérêts des consommateurs, aux besoins sociaux et à la qualité de l'environnement. Cette attente sociale pour l'EFENSER s'exprime au moment où les actions de nombreuses associations, agences ou syndicats de professionnels prouvent que les filières sont quasi mûres et attendent, pour se déployer, les mesures réglementaires, budgétaires et fiscales le leur permettant.

Ouvrant le colloque du syndicat des énergies renouvelables (Unesco, 29 mai 2000), le Premier ministre a notamment déclaré<sup>5</sup> : « *Dans un souci d'efficacité économique, pour conforter notre indépendance énergétique, pour contribuer à la protection de l'environnement et à la lutte contre l'effet de serre, afin aussi de remplacer de l'énergie importée par des emplois locaux, le Gouvernement a voulu refaire de la politique d'utilisation rationnelle de l'énergie une priorité nationale. ( ... ) C'est une véritable industrie des énergies renouvelables qu'il nous faut développer. ( ... ) Il ne s'agit plus seulement de subventionner votre secteur pour le maintenir dans une logique d'appoint, mais de vous aider à conquérir des marchés dont l'importance a été trop longtemps sous-estimée* ».

## **1.7 INELUCTABILITE**

A long terme (50 ans), l'épuisement probable ou la concentration géographique des ressources fossiles à bas coûts d'extraction, la disgrâce du nucléaire dans l'opinion publique et le renchérissement de ses coûts, enfin, sûrement, la contrainte carbone (augmentation de l'effet de serre) plaident pour que notre stratégie soit mise en œuvre dès aujourd'hui lorsque l'on considère que les temps de réponse de la demande en énergie (liés à l'immobilier, aux transports, à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire) sont de l'ordre du demi siècle.

A court terme (10 ans), on peut prévoir à l'échelle européenne un décollage général des SER, comme le montrent déjà les exemples allemand, espagnol et danois, et des avancées significatives en matière d'EFEN à condition que cette dernière, moins légendaire mais plus rentable en fait, bénéficie d'autant de volonté politique durable et de moyens de développement que les SER.

Entre ces deux termes, le virage à prendre sera d'autant moins serré que l'on sera entré rapidement dans la stratégie EFENSER. Celle-ci n'est pas un simple ajustement d'une politique de l'énergie, elle induit une rupture dans la relation économie-énergie, traditionnellement caractérisée par le parallélisme des croissances de l'une et de l'autre, en décrivant comment on peut vivre mieux tout en consommant moins et en produisant autrement. Le choix est là : subir, accompagner ou conduire.

---

<sup>5</sup> <http://www.premier-ministre.gouv.fr/PM/D290500.HTM>

## 2 Propositions

Les énoncés de ce chapitre résument les propositions détaillées dans le corps du rapport. Comme dans le reste du texte, nous avons séparé les mesures qui relèvent de l'efficacité énergétique de celles concernant les sources d'énergie renouvelables. Cependant, cette séparation relève plus d'un mode de présentation que d'une démarcation ontologique des deux thèmes qui, à notre avis, sont intimement liés. En outre, la mise en œuvre initiale de l'ensemble de ces propositions appellerait, de la part du Gouvernement, un volontarisme politique et un effort financier du même ordre de grandeur que ceux qu'il a mobilisés depuis trois ans pour les technologies de l'information et de la communication.

### 2.1 EFFICACITE ENERGETIQUE

Objectif 2010 : que l'intensité énergétique finale<sup>6</sup> de la France baisse de 0,18 à 0,15.

Ceci implique un effort de politiques, de mesures et d'investissements d'efficacité énergétique dans tous les secteurs d'un ordre de grandeur très supérieur à ce qui s'est fait depuis plus de dix ans. En contrepartie de cet effort, la France sera bien placée pour respecter le protocole de Kyoto et pourra bénéficier de dividendes économiques importants par rapport à des pays moins mobilisés.

Cet objectif et les propositions qui suivent doivent contribuer à orienter la conception et la mise en œuvre du Plan d'économies d'énergie annoncé par le Premier ministre à Lyon, le 11 septembre 2000.

C'est pourquoi, après quelques propositions de soutien aux investissements, nous suggérons la mise en œuvre de *trois programmes nationaux* dans les secteurs des transports et de l'habitat-tertiaire existant, ainsi que dans le domaine de la maîtrise de la demande d'électricité (MDE).

#### TRANSPORTS : DES MESURES CORRECTIVES

L'effort d'efficacité énergétique à accomplir dans le secteur des transports est considérable. Il ne peut réussir que par des changements structurels profonds. Le *programme national d'efficacité énergétique des transports* (PEFENTRANS) préconisé ici recouvre les *mesures nouvelles* du Plan National de Lutte contre le Changement Climatique (PNLCC) : mesures concernant les véhicules, mesures d'exploitation, actions sur la demande et sur l'offre.

- Proposition n°1 :** diminution de l'écart de TIPP entre l'essence et le gazole
- Proposition n°2 :** augmentation tendancielle de la fiscalité des carburants (TIPP, taxe « énergie-carbone » dans la TGAP) modulée par des dispositions contracycliques en cas de hausse ou de baisse rapides des prix du pétrole brut
- Proposition n°3 :** harmonisation communautaire de la législation sociale du transport routier de marchandises
- Proposition n°4 :** taxation du kérosène à l'échelon communautaire
- Proposition n°5 :** application de l'accord ACEA (Constructeurs européens d'automobiles) qui prévoit une réduction des émissions unitaires moyennes de CO<sub>2</sub> des voitures neuves
- Proposition n°6 :** contrôle technique des véhicules renforçant l'efficacité énergétique
- Proposition n°7 :** promotion de véhicules à carburants alternatifs (GPL, GNL, diester d'origine biomasse) et de véhicules électriques
- Proposition n°8 :** effort de recherche-développement sur les nouvelles technologies (véhicules hybrides, piles à combustible...)
- Proposition n°9 :** incitation au renouvellement du parc en favorisant les véhicules les moins consommateurs
- Proposition n°10 :** taxation des véhicules les plus consommateurs et détaxation des véhicules les plus efficaces en énergie
- Proposition n°11 :** généralisation des systèmes automatisés de régulation des flux et de contrôle de vitesse des véhicules
- Proposition n°12 :** coordination entre aéroports et ports maritimes pour les transports de marchandises
- Proposition n°13 :** pré et post acheminement aérien par trains rapides

---

<sup>6</sup> L'indicateur qui permet de suivre l'évolution globale de l'efficacité de la consommation d'énergie est l'*intensité énergétique finale*, rapport de la consommation d'énergie finale au produit intérieur brut. Pour faciliter les comparaisons, on utilise en général le PIB à parité de pouvoir d'achat et on exprime l'intensité énergétique en tep par 1000 \$.

**Proposition n°14 :** systèmes d'information et de gestion du trafic permettant d'étaler les flux de véhicules dans le temps et dans l'espace (itinéraires alternatifs notamment)

**Proposition n°15 :** bridage des moteurs des véhicules afin qu'ils ne puissent dépasser la vitesse limite imposée de 130 km/heure

### TRANSPORTS : POLITIQUES STRUCTURELLES

L'inflexion, voire l'inversion nécessaire, des systèmes de transport passe par une évolution simultanée de la demande de déplacements et de l'offre de moyens de transport adaptés. En ce qui concerne les transports interurbains ou à longue distance, les modalités de cette politique d'une offre multimodale sont les suivantes<sup>7</sup>:

**Proposition n°16 :** augmentation du trafic ferroviaire de fret dans le cadre d'un réseau européen (ferroulage, transport combiné) ; l'objectif envisagé de doublement de ce trafic à l'horizon 2010 doit devenir un objectif contraignant amorçant une évolution plus rapide pour la décennie suivante

**Proposition n°17 :** valorisation de la voie d'eau et du cabotage maritime (important pour l'économie des zones côtières, en particulier des régions de l'Arc atlantique)

**Proposition n°18 :** développement européen des services ferroviaires rapides

**Proposition n°19 :** amélioration des lignes ferroviaires régionales inter villes

**Proposition n°20 :** connexion entre les services nationaux, régionaux et urbains

Des échéances et des objectifs précis doivent être fixés dans ces domaines, tant au niveau national (et régional) qu'au niveau européen : une initiative forte dans ce domaine doit être prise par la présidence française de l'Union Européenne et le gouvernement doit veiller aux engagements budgétaires en faveur du développement ou de la rénovation des réseaux ferrés et de la modernisation des équipements liés au rail.

### TRANSPORTS COLLECTIFS URBAINS

**Proposition n°21 :** priorité aux investissements dans les transports collectifs : bus (carburants propres ou électricité) en sites propres, tramways, métros

**Proposition n°22 :** trajets réservés à la marche à pied et au vélo

**Proposition n°23 :** limitation de la circulation automobile (zones piétonnières, limitation des stationnements au centre des villes, parkings à coût faible ou nul en périphérie)

**Proposition n°24 :** impulsion du gouvernement pour l'établissement de PDU de qualité et pour la mise en œuvre des programmes correspondants

**Proposition n°25 :** mise à disposition des collectivités locales concernées d'experts et de bureaux d'études compétents, avec le soutien des pouvoirs publics ; une évaluation pluridisciplinaire des PDU doit être organisée

**Proposition n°26 :** incitations financières pour une aide à l'investissement des projets jugés les plus en accord avec les objectifs du développement durable

**Proposition n°27 :** programme d'étude et d'expérimentations sur le thème de maîtrise des déplacements, en coopération entre organismes publics et collectivités territoriales intéressées (régions ou villes « pilotes »)

### HABITAT-TERTIAIRE

Le *Programme National de Réhabilitation des Bâtiments Existants* (PREBATE) que nous proposons vise à la mise en œuvre dans l'habitat et le tertiaire d'un ensemble de dispositions réglementaires, fiscales, financières, techniques et sociales à la mesure des enjeux pour ce secteur. Dans sa philosophie, et son mode d'application, ce programme national vise à répondre à une triple exigence de rationalité, de flexibilité et d'équité sociale. Nous allons présenter successivement les mesures prioritaires dans l'habitat, les mesures spécifiques pour l'habitat précaire, les mesures prioritaires dans le tertiaire et les mesures transversales dans l'habitat et le tertiaire.

**Proposition n°28 :** instauration d'un système de label de performance énergétique adossé à une offre de financement spécifique pour travaux de maîtrise de l'énergie

**Proposition n°29 :** extension de la loi Besson aux investissements de maîtrise de l'énergie dans le logement locatif

**Proposition n°30 :** mise en place au sein des Caisses d'Allocation Familiales d'un centre d'accueil et d'information sur l'énergie

**Proposition n°31 :** redéploiement d'une partie des ressources du Fonds d'action sociale vers des programmes de réhabilitation des logements

---

<sup>7</sup> En référence au schéma de services collectifs des transports.

- Proposition n°32 :** mise en place d'une Allocation Minimum de Réhabilitation (AMIR dans l'esprit du RMI)
- Proposition n°33 :** mise en place d'une obligation de formation et d'évaluation des compétences en direction des personnels techniques du tertiaire public, à la charge des installateurs et exploitants de chauffage
- Proposition n°34 :** rétablissement d'un dispositif opérationnel de contrôle indépendant des installations de chauffage pour l'ensemble du secteur tertiaire
- Proposition n°35 :** création de filières de formation à la thermique au sein de l'éducation nationale
- Proposition n°36 :** création de postes d'économiste de flux énergie dans les collectivités locales
- Proposition n°37 :** développement de sociétés de service énergétique
- Proposition n°38 :** promotion de la conception bioclimatique des bâtiments
- Proposition n°39 :** incitation à l'adaptation des exigences urbanistiques, en intégrant la valorisation locale des énergies disponibles, notamment solaire par l'adaptation des zonages. Il pourra être garanti par le développement d'un "droit au soleil"
- Proposition n°40 :** information des maîtres d'ouvrage et intégration au sein des exigences de *Haute Qualité Environnementale* (HQE) des programmes de critères spécifiques de performance énergétique.
- Proposition n°41 :** offre aux maîtres d'ouvrage de la possibilité - et des moyens - d'une certification des opérations de construction et de réhabilitation garantissant une prise en compte suffisante des problématiques énergétiques et environnementales dans le déroulement de l'opération
- Proposition n°42 :** aide aux professionnels pour le recours à des missions spécifiques en assistance à maître d'ouvrage (AMO) pour une prise en compte des impacts environnementaux
- Proposition n°43 :** adaptation des cadres réglementaires (loi sur l'ingénierie par exemple), redéfinition des responsabilités et extension de l'aide publique (manifestation de l'intérêt collectif). Une politique de labels pour le moyen terme, puis de réglementation à plus long terme, pourra être mise en place.
- Proposition n°44 :** élaboration d'une étape future de la réglementation énergétique des bâtiments permettant une réelle valorisation des choix climatiques (retour à des exigences en valeurs absolues plutôt que relatives)

#### MAITRISE DE LA DEMANDE D'ELECTRICITE (MDE)

Un *programme national d'économies d'électricité dans l'habitat et le tertiaire (PECELHAT)* doit être rapidement établi et mis en œuvre.

- Proposition n°45 :** remplacement des appareils de froid par des appareils de classe A. Enjeu : 725 kWh/an/logement en moyenne
- Proposition n°46 :** remplacement des dix ampoules les plus utilisées par des lampes fluo-compactes. Enjeu : 340 kWh/an/logement
- Proposition n°47 :** asservissement du circulateur de la chaudière au thermostat d'ambiance s'il y en a un. Enjeu : 225 kWh/an/logement
- Proposition n°48 :** optimisation des modes veille. Enjeu : entre 200 et 300 kWh/an/logement
- Proposition n°49 :** taux de TVA réduit sur les appareils de classe énergétique A ou prime ou avantage fiscal sur l'achat d'appareils de classe énergétique A
- Proposition n°50 :** contrôle de l'étiquetage énergétique
- Proposition n°51 :** renforcement de la formation des artisans et professionnels du génie climatique afin de les sensibiliser à l'approche d'efficacité énergétique
- Proposition n°52 :** fixation des règles d'équipements sobres et performants pour les logements sociaux
- Proposition n°53 :** inscription dans la formation des architectes, des ingénieurs et des techniciens du bâtiment des éléments sur l'énergie sobre (maîtrise de l'énergie, énergies renouvelables) : conception de l'enveloppe et des systèmes
- Proposition n°54 :** soutien à la R&D en efficacité énergétique
- Proposition n°55 :** imposition de certaines dispositions simples dans la construction des bâtiments neufs :
- interdiction de l'éclairage permanent des parkings et des cabines d'ascenseur,
  - obligation d'installer des moteurs à convertisseurs de fréquence pour les ascenseurs,
  - obligation d'usage des ascenseurs à contrepoids, sauf impossibilité majeure avérée,
  - généralisation de l'éclairage fluocompact dans les parties communes,
  - imposition d'une valeur limite pour la consommation électrique des services généraux : cette valeur pourrait être déterminée immeuble par immeuble en fonction des caractéristiques propres de chaque bâtiment (présence d'un ascenseur, d'un parking, etc.),
  - affichage des consommations normalisées des services généraux pour les logements neufs.
- Proposition n°56 :** plafonnement du coût maximal de fourniture de chaleur et d'eau chaude sanitaire dans le logement social
- Proposition n°57 :** taxation de l'usage du chauffage électrique (tous secteurs de construction confondus)
- Proposition n°58 :** soutien à une stratégie européenne rigoureuse de transformation des marchés des biens d'équipement (labellisation énergétique de tous les appareils)

- Proposition n°59 :** inscription de l'efficacité énergétique dans les normes des biens d'équipement  
**Proposition n°60 :** soutien au développement de PME spécialisées dans les opérations d'efficacité énergétique sur un mode d'intervention de type tiers financement

#### **SOUTENIR LES INVESTISSEMENTS**

- Proposition n°61 :** créer un fonds d'investissement en quasi-capital  
**Proposition n°62 :** repenser le cadre fiscal des SOFERGIEs  
**Proposition n°63 :** promouvoir la relance et le développement des sociétés de service énergétique

#### **MESURE DE COHERENCE**

- Proposition n°64 :** adoption, par le système statistique français de comptabilité énergétique, de l'équivalence "1000 kWh comptés 0,086 tep" pour la consommation finale d'électricité

## 2.2 SOURCES D'ENERGIE RENOUVELABLES

Objectif 2010 : doubler la part des énergies renouvelables dans la consommation intérieure brute d'énergie et, pour l'électricité d'origine renouvelable, passer de 15% (1997) à 21%.

Cet objectif est conforme à la proposition de directive européenne sur l'électricité renouvelable proposée par la Commission européenne et soutenue par la France lors du Conseil européen de juin 2000.

Les *systèmes de prix garantis* sont les seuls à même d'accélérer le développement des filières renouvelables et de leur permettre d'atteindre la maturité industrielle. Les énergies renouvelables hors réseau doivent pouvoir recevoir des soutiens selon des modalités adaptées à leurs caractéristiques.

Les 70 mesures proposées ne sont volontairement pas hiérarchisées selon des critères de priorité, d'urgence ou de facilité de mise en œuvre, parce qu'elles constituent aux yeux du rapporteur un ensemble cohérent qui, si elles étaient toutes retenues, permettraient un réel décollage du secteur des énergies renouvelables en France. Il est à noter qu'elles s'inspirent en très grande majorité de mesures adoptées dans un ou plusieurs Etats-membres de l'Union Européenne. A ce titre, leur faisabilité technique ou juridique ne fait aucun doute, nonobstant les éventuelles modifications législatives ou réglementaires qu'elles nécessiteraient dans notre pays, en principe extrêmement limitées.

### SIMPLIFIER LES PROCEDURES

**Proposition n°65 :** mise en œuvre du principe du guichet unique pour les opérateurs SER

**Proposition n°66 :** mise en place d'un plan de formation des personnels des administrations concernées

**Proposition n°67 :** accélération des procédures d'instruction avec instauration d'un délai impératif de réponse valant acceptation

**Proposition n°68 :** mise en place de médiateurs locaux

### AMENAGER LA FISCALITE

**Proposition n°69 :** extension du champ de la TVA à taux réduit sur :

☛ abonnements aux réseaux de chaleur

☛ vente de chaleur majoritairement issue de SER

☛ investissements des particuliers (sans conditions)

**Proposition n°70 :** exonération de TVA sur la vente ou l'échange d'énergie SER par les particuliers

**Proposition n°71 :** exonération de TGAP-énergie pour les SER et les bio-combustibles

**Proposition n°72 :** éligibilité de toutes les SER à la procédure d'amortissement accéléré

**Proposition n°73 :** affectation des revenus de la production hydroélectrique de la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) aux mesures de soutien aux énergies renouvelables

**Proposition n°74 :** rétablissement des GIE fiscaux (art. 39 AB du CGI)

### FAVORISER L'ACCES AUX FINANCEMENTS

**Proposition n°75 :** éligibilité aux fonds d'épargne administrée (Livret A)

### FAVORISER L'EMERGENCE DE NOUVEAUX ACTEURS

**Proposition n°76 :** création d'un statut pour les structures collectives et/ou coopératives de production et de négoce des SER

### SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT D'ACTIVITE EN MILIEU RURAL

**Proposition n°77 :** mise en place de mécanismes d'incitation au recours à l'épargne de proximité

**Proposition n°78 :** éligibilité des SER aux systèmes d'aide à la diversification de l'activité agricole

**Proposition n°79 :** éligibilité des SER à la procédure des Contrats territoriaux d'exploitation (CTE)

**Proposition n°80 :** incitation des services de l'Etat à inscrire les SER comme axe de développement d'activité dans les procédures contractuelles territoriales

### MESURES SPECIFIQUES AUX ENERGIES DE RESEAU

**Proposition n°81 :** accès prioritaire des SER aux réseaux (électricité, gaz, chaleur)

**Proposition n°82 :** imputation des seuls coûts de raccordement physique (interface) à la charge des producteurs SER (gaz, électricité)

- Proposition n°83 :** imputation des coûts de renforcement et d'extension à la charge des gestionnaires des réseaux, sur la base d'une péréquation nationale (gaz, électricité)
- Proposition n°84 :** exonération de la redevance proportionnelle pour les productions absorbées par les boucles locales BT et MT (électricité)
- Proposition n°85 :** gratuité de l'échange d'énergie pour les petits consommateurs dans la limite de la consommation annuelle de l'abonné (électricité)

#### MESURES EN FAVEUR DE L'ENERGIE EOLIENNE

- Proposition n°86 :** adoption d'un objectif de 10 000 MW installés en 2010
- Proposition n°87 :** fixation d'un prix d'achat garanti unique de 50 cF/kWh sur 20 ans
- Proposition n°88 :** bonification du prix d'achat de 10% pour les zones insulaires (DOM et Corse) et de 10 cF pour les turbines isolées de 50 à 750 kW
- Proposition n°89 :** définition d'un mécanisme d'indexation transparent et non-discriminatoire
- Proposition n°90 :** instauration d'une sélection des sites au-delà de 12 MW sur la base de critères qualitatifs
- Proposition n°91 :** renforcement du soutien à la R&D
- Proposition n°92 :** mise en place de schémas de développement territoriaux (base régionale et locale), en cohérence avec les schémas de service collectif de la LOADDT et les procédures de révision des POS

#### MESURES EN FAVEUR DE LA PETITE HYDRAULIQUE

- Proposition n°93 :** rédaction d'un cahier des charges des installations respectueuses de l'environnement sous égide conjointe Industrie/Environnement
- Proposition n°94 :** adoption d'un objectif de + 1 000 MW en 2010
- Proposition n°95 :** fixation d'un prix d'achat garanti sur 15 ans de 45 cF/kWh pour les installations > 500 kW et de 50 cF/kWh pour les installations 500 kW
- Proposition n°96 :** mise en place d'une bonification de 10 % du prix d'achat pour les installations existantes respectant le cahier des charges « environnement »

#### MESURES EN FAVEUR DU PHOTOVOLTAÏQUE

- Proposition n°97 :** audit des procédures FACE, accord EDF-ADEME et défiscalisation (Loi Pons), suivi de réformes desdites procédures le cas échéant
- Proposition n°98 :** lancement d'un programme de 300 MWc en 2010 pour le photovoltaïque raccordé au réseau
- Proposition n°99 :** fixation d'un prix d'achat garanti de 3 F/kWh sur 15 ans dans la limite de la consommation annuelle de l'abonné
- Proposition n°100 :** adaptation et simplification du contrat-type de décembre 1999
- Proposition n°101 :** obligation d'examiner l'option photovoltaïque dans tous les bâtiments publics (construction ou rénovation)
- Proposition n°102 :** soutien à la R&D ciblé sur :
- diminution de l'appel au silicium électronique
  - développement des filières « couches minces »
  - filière française d'onduleurs de connexion réseau
  - intégration du PV aux produits du bâtiment
- Proposition n°103 :** soutien systématique aux opérateurs français répondant aux appels d'offre et appels à proposition internationaux

#### MESURES EN FAVEUR DU SOLAIRE THERMIQUE

- Proposition n°104 :** fixation d'un objectif de 250 000 m<sup>2</sup>/ an en 2006 et 500 000 m<sup>2</sup> en 2008
- Proposition n°105 :** accessibilité à des prêts à taux bonifié
- Proposition n°106 :** effort soutenu de normalisation des composants et des systèmes en vue d'une harmonisation européenne
- Proposition n°107 :** lancement d'un programme de communication permanent sur l'ensemble du territoire français
- Proposition n°108 :** obligation d'examiner l'option solaire thermique dans tous les bâtiments publics (construction ou rénovation)

#### MESURES EN FAVEUR DU BOIS-ENERGIE

- Proposition n°109 :** restauration de l'obligation de présence d'une gaine de cheminée dans la construction neuve, conformément à la loi sur l'air

- Proposition n°110 :** lancement d'une campagne de promotion du bois-énergie dans l'habitat individuel et collectif
- Proposition n°111 :** mise en place de procédures de certification des appareils de chauffage au bois imposant des performances minimales en continu et au ralenti
- Proposition n°112 :** soutien à la R&D ciblé
- chaudière automatiques collectives
  - brûleurs à granulé
  - poêles individuels à granulé
- Proposition n°113 :** lancement d'un programme de développement de la cogénération dans l'industrie du bois
- Proposition n°114 :** augmentation à 50 % du taux d'aide à l'investissement pour les PME dans le cadre du Plan-Bois
- Proposition n°115 :** amplification des plans bois-énergie régionaux en direction des collectivités locales
- Proposition n°116 :** soutien à la mise en place d'une offre de service complète en direction des particuliers

#### **MESURES EN FAVEUR DU BIOGAZ**

- Proposition n°117 :** fixation d'un prix d'achat par le réseau dégressif en fonction de la taille de l'unité de production avec prime pour la cogénération
- Proposition n°118 :** taux réduit de TVA et exonération de TICGN et TGAP sur la vente de biogaz ou de chaleur issue de biogaz
- Proposition n°119 :** inclusion de la distribution spécifique de biogaz dans les missions de service public (réseaux dédiés)
- Proposition n°120 :** définition de normes techniques et administratives équitables pour l'injection de biogaz dans le réseau
- Proposition n°121 :** lancement d'un programme de couverture des fosses à lisiers
- Proposition n°122 :** augmentation des enveloppes d'aides à l'investissement de l'ADEME
- Proposition n°123 :** alignement sur la fiscalité du GNV pour le biogaz-carburant

#### **MESURES EN FAVEUR DES BIOCARBURANTS**

- Proposition n°124 :** audit des aides existantes aux biocarburants d'origine agricole
- Proposition n°125 :** lancement d'une étude prospective contradictoire des différentes filières
- Proposition n°126 :** extension de l'exonération de TIPP aux huiles brutes

#### **MESURE EN FAVEUR DES ENERGIES DE LA MER**

- Proposition n°127 :** mission d'évaluation des potentiels et de définition d'une stratégie à moyen terme

#### **MESURES SPECIFIQUES AUX ZONES INSULAIRES (DOM ET CORSE)**

- Proposition n°128 :** audit des dispositifs existants
- Proposition n°129 :** systématisation des PRME (Programmes Régionaux de Maîtrise de l'Energie) entre les Régions concernées et l'Etat
- Proposition n°130 :** publication avant fin 2000 d'une programmation pluriannuelle des investissements spécifique (article 6 de la loi électrique)
- Proposition n°131 :** majoration systématique des tarifs d'achat de l'électricité SER

#### **MESURES D'ACCOMPAGNEMENT**

- Proposition n°132 :** aide à la recherche publique et privée, aide au conseil et au montage de projets, notamment dans le cadre des programmes européens
- Proposition n°133 :** élaboration et intégration dans les cursus habituels de modules de formation pour les professionnels et pour les personnels des administrations
- Proposition n°134 :** lancement de programmes pluriannuels de sensibilisation, d'animation et d'information dans le cadre de conventions d'objectifs avec les acteurs de terrain
- Proposition n°135 :** soutien à la participation des opérateurs français aux travaux de normalisation européenne

#### **MESURES DE COHERENCE GLOBALE**

- Proposition n°136 :** projet de loi sur l'efficacité énergétique et les sources d'énergie renouvelables (loi EFENSER)
- Proposition n°137 :** rattachement du Service des Energies Renouvelables et de l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (SERURE) au ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement